

- RAPPORT D'ETUDE -

2025 N° 1/18

# Suivi de la pêcherie de l'alose feinte de Méditerranée (*Alosa agone*) sur le bassin du Rhône

BOCCHINO J., RIVOALLAN D. • Avril 2026



Photo de couverture  
© Yannick Gougenheim

#### Référence à citer

BOCCHINO J., RIVOALLAN D., 2026. Suivi de la pêche de l'aloise feinte de Méditerranée (*Alosa agone*) sur le bassin du Rhône. Campagne 2025, Association Migrateurs Rhône-Méditerranée. 15 p

# 1 Contexte et objectifs de l'étude

L'alose feinte de Méditerranée est un poisson migrateur endémique du pourtour Méditerranéen. Les pressions anthropiques et notamment la construction d'obstacles transversaux sur le Rhône et ses affluents sont à l'origine d'une forte régression des stocks à partir du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Pour enrayer ce phénomène, le PLAN de GEstion des POissons Migrateurs (PLAGEPOMI) de 2022-2027 prévoit le décloisonnement de l'axe migratoire jusqu'à la Drôme et l'Eyrieux (190 km de la mer).

Dans ce contexte, il est indispensable d'évaluer l'efficacité des actions entreprises grâce à divers suivis comme la reproduction, le réseau ADNe, les stations de vidéo-comptage, ou encore la pêcherie. Tous ces suivis mis en place sur le Rhône et ses affluents permettent d'acquérir et de centraliser des données de présence et d'abondance des aloses.

Ces derniers nous permettent de caractériser la migration de reproduction des aloses en termes de saisonnalité, de dynamique, de linéaire colonisé, de front de migration, d'accessibilité et d'exploitation des frayères. Ainsi, ces données fournissent non seulement des informations sur l'état de la population à l'échelle du bassin rhodanien mais permettent également d'évaluer les stratégies de gestion et de restauration de la continuité écologique.

## 1.1 Pêcherie de l'alose

Historiquement, la pêche à l'alose était une activité répandue sur le bassin méditerranéen et pratiquée par des pêcheurs professionnels ou de loisir. Les anciens témoignages du 19<sup>ème</sup> siècle font état d'une pêche pratiquée jusqu'en Haute-Saône, avant que la dégradation de la continuité écologique ne réduise drastiquement la répartition des aloses. Les anciens ouvrages naturalistes ou de pêche s'accordent pour évoquer une activité productive et une présence très abondante pendant la période de montaison<sup>1,2</sup>.

De nos jours, la pêche à l'alose tend à diminuer car les professionnels ne ciblent pas spécifiquement ce poisson et la pêche amateur aux engins disparaît progressivement. La pêcherie de loisir à la ligne diminue elle aussi, mais de nombreuses données nous sont toujours retournées, ce qui nous aide à suivre les populations d'aloses.

La plupart des pêcheurs pratiquent le « no kill », mais l'alose étant un poisson fragile, il faut prendre certaines précautions afin que sa capture ne perturbe pas la suite de sa migration. Dans l'optique de promouvoir une pêche responsable avec de bonnes pratiques, une vidéo de sensibilisation a été produite par MRM accessible [via ce lien](#) ou directement sur son site internet.

Toujours dans l'optique de préserver les populations d'aloses, une nouvelle réglementation de la pêche a été mise en place en 2025. Dès lors, il devient obligatoire de respecter les quotas suivants : une alose gardée par jour et par pêcheur, et au total 10 aloses peuvent être gardées par pêcheur sur une même saison. Il est aussi demandé d'utiliser un hameçon simple et de manipuler les aloses avec le plus de précaution en utilisant une épuisette adéquate. En parallèle, il est obligatoire de renseigner sur un carnet, chaque sortie pêche avec le nombre d'aloses capturées et conservées.

Jusqu'à 2025, c'était MRM qui était chargé de l'envoi et de la réception des carnets. Chaque pêcheur qui le souhaitait pouvait être inclus dans notre base de contacts afin de recevoir par courrier un carnet l'année suivante.

Ce procédé a changé avec la nouvelle réglementation car c'est maintenant la DREAL qui se charge de la diffusion des carnets. Ils ont mis à disposition une plateforme en ligne, où tous les pêcheurs alose doivent renseigner leurs informations personnelles afin de télécharger puis imprimer leur carnet nominatif. En fin de saison, les pêcheurs devront le renvoyer à l'OFB.

<sup>1</sup> DE LA BLANCHERE H., 1868. La pêche et les poissons, nouveau dictionnaire général des pêches. Paris : Ed. Delagrave, 859p.

<sup>2</sup> PESSON-MAISONNEUVE M., 1836. Manuel du pêcheur ou traité général de toutes sortes de pêches. Paris : Ed. Roret, 398p.

La DREAL et l'OFB s'engagent à transmettre toutes les données de captures anonymisées à MRM et à nous appuyer si nous avons des questions. Grâce à cela, MRM continue de réaliser le suivi pêche qui rentre dans sa 28<sup>ème</sup> année et les objectifs restent les mêmes :

- (1) **Décrire l'activité migratoire** (intensité, saisonnalité et front de migration) **et son évolution interannuelle**
- (2) **Affiner les connaissances théoriques** de l'influence des conditions environnementales sur la migration des aloses
- (3) **Évaluer la franchissabilité des ouvrages et caractériser les points bloquants** sur lesquels agir en priorité
- (4) **Évaluer l'état de la population d'aloses** à l'échelle du bassin RMC

## 1.2 Zone d'étude

En principe, la zone d'étude du suivi pêche s'étale sur tous les fronts de colonisation théoriques des aloses. Cette zone est donc susceptible d'évoluer en fonction des aménagements réalisés sur les obstacles à la migration.

Sur le Rhône, le linéaire d'étude s'étale du complexe hydroélectrique de Beaucaire-Vallabrègues jusqu'à Châteauneuf-du-Rhône, soit 160 km. Plusieurs affluents sont aussi concernés :

- **La Durance** jusqu'au seuil de Callet
- **L'Ardèche** sur l'ensemble de la ZAP, bien que le franchissement du seuil de Saint Martin-d'Ardèche soit difficile selon les conditions hydrologiques
- **Le Gardon** jusqu'au seuil de Collias suite de la reprise de la passe du seuil de Remoulins en 2021
- **La Cèze** jusqu'aux cascades du Sautadet, rendu possible grâce à la restauration de Chusclan en 2023
- **L'Ouvèze** jusqu'au seuil du siphon du canal de Carpentras. Cet affluent a été réouvert en 2022 grâce à la restauration de la passe à la confluence avec le Rhône

## 2 Résultats à l'échelle du bassin rhodanien

### 2.1 Influence des facteurs environnementaux sur les aloses

#### a) Résumé de l'influence des facteurs environnementaux

Sur l'axe rhodanien, les dynamiques de montaison des aloses dépendent essentiellement de la température de l'eau, de l'attrait hydrologique des voies de migration, de la gestion des ouvrages CNR et de la présence d'habitats favorables.

D'autres facteurs interviennent comme la turbidité, ou la photopériode dont l'importance semble être confirmée par la relative régularité de l'arrivée des aloses sur les frayères quelles que soient les conditions hydrologiques hivernales. L'absence d'appel en mer (fort débit d'eau douce à l'embouchure) n'est pas nécessairement synonyme de retard à la montaison ou de faible abondance des géniteurs. En effet, l'attractivité des fleuves n'est pas directement reliée aux coups d'eau hivernaux.

Pour autant, en hiver, les débits restent importants car selon les hauteurs d'eau, les seuils seront plus ou moins franchissables, et à contrario, les fortes crues peuvent ralentir les montaisons. Même choses pour les températures hivernales qui jouent un rôle clef dans le déclenchement de la montaison puisqu'un seuil thermique de 11 °C a été estimé. En-dessous de ce seuil, il est considéré que les aloses ne colonisent pas les milieux dulçaquicoles.

Enfin, au printemps, les débits et les températures sont déterminants pour la montaison et la reproduction. Ils influencent en effet la vitesse de migration et de reproduction ainsi que son rythme.

Selon, les variations de courant les aloses privilégieront certaines voies de migration. Or, les débits du Rhône sont particulièrement contrôlés pour assurer la production hydroélectrique. Ainsi, la position des complexes hydroélectriques (barrage, usine-écluse et seuil de stabilisation), leur franchissabilité et leur fonctionnement (éclusages, surverses, débits réservés, etc...), vont déterminer l'attrait et l'accessibilité des différentes voies réparties entre le Rhône et ses affluents. Il faut aussi préciser que le Rhône est caractérisé par un régime hydrologique complexe avec toute une diversité d'apports hydriques<sup>3</sup>.

Ainsi, sur le bassin rhodanien, la migration des aloses est accompagnée d'une grande variabilité hydrologique qui peut influencer le schéma de migration des aloses. On y distingue 3 grands types de schéma migratoire :

- « **Aval** » caractérisé par des débits importants durant lesquels les aloses colonisent préférentiellement les affluents aval et notamment le Gardon
- « **Amont** » caractérisé par des débits plus modérés durant lesquels les aloses transitent de préférence par les canaux usinés et accèdent aux parties amont du bassin
- « **Intermédiaire** » caractérisé par des débits variables durant la saison de migration associés à une répartition des aloses entre l'amont et l'aval

## b) Les conditions hydrologiques

Cette saison 2025, les débits du Rhône étaient en-dessous des moyennes interannuelles (*Figure 1*) et il y a seulement eu une crue mi-mars puis une autre mi-avril qui ont dépassé les 3 000 m<sup>3</sup>/s. Ainsi, outre ces deux événements, les conditions hydrologiques étaient globalement faibles, ce qui contraste nettement par rapport à l'année 2024. Ainsi, aux vues de ces conditions, on peut s'attendre à un schéma migratoire plutôt « Amont » en 2025.

Les températures ont aussi une grande importance lors de la migration des aloses. Les données thermie dont nous disposons sont issues de l'usine de Beaucaire, dans le cadre du suivi des passes pièges. Malheureusement, les températures ne sont disponibles qu'à partir d'avril et cela empêche l'identification de la date à laquelle le seuil de montaison a été franchi.

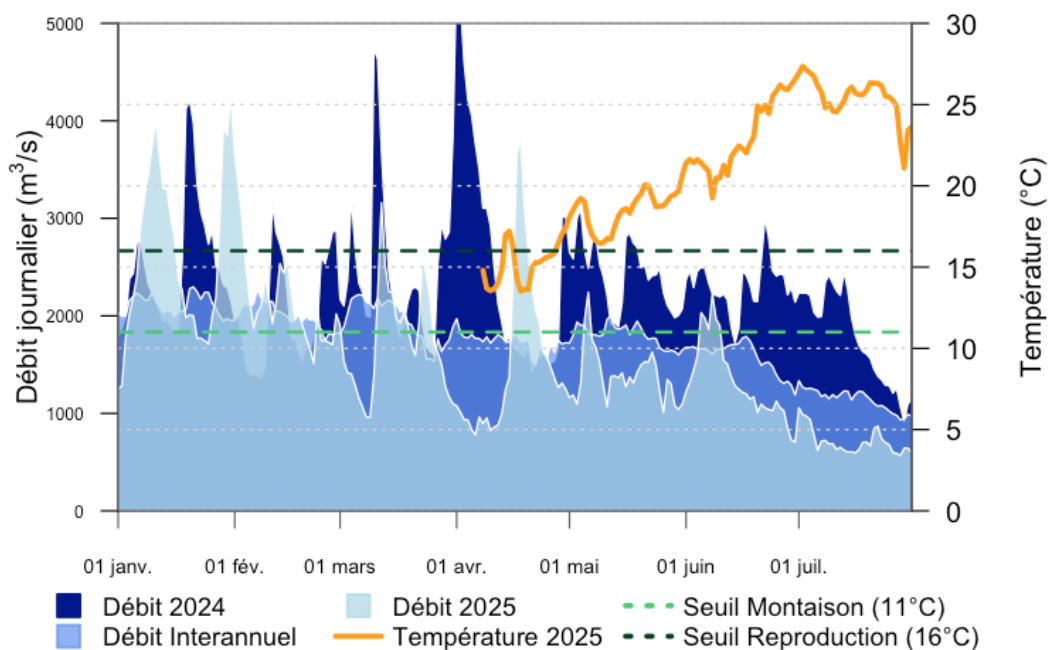


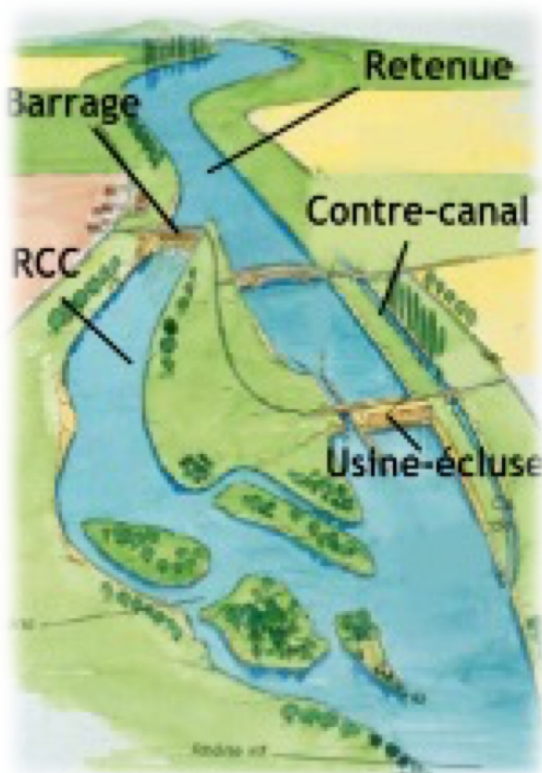
Figure 1 : Comparaison des débits 2025 avec la moyenne pluriannuelle.  
Source : CNR (Usine-Écluse de Beaucaire + Barrage de Vallabrègues)

<sup>3</sup> BRAVARD J.P., 1987. Le Rhône. Lyon, Édition La Manufacture, 451 p.

### c) Les éclusages

Entre Beaucaire et Châteauneuf, le Rhône possède 6 aménagements hydroélectriques. Ces derniers se caractérisent par un barrage sur le cours naturel du Rhône, ou Vieux-Rhône, qui oriente les écoulements vers un canal artificiel où se situe l'usine hydroélectrique qui est équipée d'une écluse de navigation. Une fois les écoulements turbinés, un canal de fuite permet de restituer l'eau vers le Rhône (*Figure 2*).

Tous les aménagements sur le site d'étude sont dans cette configuration, à l'exception du complexe d'Avignon, où l'on retrouve sur un troisième bras, l'ouvrage de Sauveterre qui est un barrage-usine non équipée par une écluse, mais dont la continuité est assurée par une passe à poissons.



*Figure 2 : Alimentation d'une usine via un canal de dérivation. Source : CNR*

Pour améliorer la continuité piscicole sur le bassin rhodanien, il a été décidé, en 1996, de faciliter le franchissement des aloses *via* les écluses de navigation<sup>4</sup>. Ainsi, des éclusages sont dédiés au franchissement de ce poisson et ils consistent à mieux adapter les écoulements pour améliorer l'attractivité vers les portes de l'écluse puis à faciliter la sortie des individus.

Seules les trois écluses à l'aval du Rhône : Beaucaire, Avignon et Caderousse, sont comprises dans ce plan de gestion. Un cahier des charges prévoit notamment la réalisation de **2 Éclusages à Poissons (EP) par jour sur la période de migration** (entre le 15 mars et le 30 juin), soit **216 éclusages par saison**. En parallèle, il existe des **Éclusages Enchaînés (EE)** qui ont les mêmes caractéristiques que les éclusages à poissons mais permettent aussi le passage des bateaux.

Des éclusages à poissons de nuit sont aussi réalisés mais ils ciblent plutôt l'anguille et la lamproie. Il faut aussi préciser que les éclusages dédiés exclusivement aux passages des bateaux peuvent aussi permettre le franchissement des aloses mais l'efficacité est bien moindre.

En 2025, en cumulant le nombre d'éclusages à poissons (EP) et enchaînés (EE), le cahier des charges a globalement été respecté à Caderousse et Avignon avec respectivement 201 et 187 éclusages (*Figure 3*).

Toutefois, à Beaucaire, 100 éclusages spécifiques à poissons ont été réalisés sur l'ensemble de la saison, soit deux fois moins par rapport aux préconisations. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce déficit comme des avaries sur les portes de l'écluse ou un manque d'eau par rapport aux autres saisons. Entre début et mi-avril, il n'y a pas eu d'éclusage spécifique à poissons, ce qui a probablement entraîné un retard en début de saison de montaison pour certaines aloses. Cette problématique est d'autant plus dommageable car le site de Beaucaire est le premier complexe hydroélectrique du Rhône.

Finalement, en 2025, même si les éclusages ont été respectés entre Caderousse et Avignon, le fait qu'il y ait des manques à Beaucaire, a probablement retardé la colonisation d'une partie de la population d'aloises.

<sup>4</sup> LARINIER M., 1991. Utilisation de l'écluse de navigation pour le franchissement de l'usine de Beaucaire par les poissons migrateurs. Campagne 1991 et propositions. 5 p.

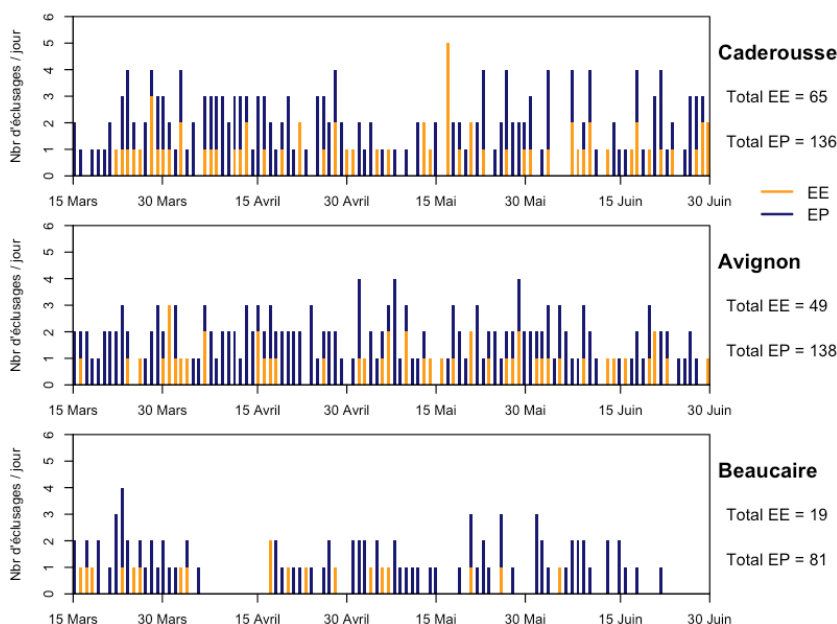


Figure 3 : Éclusage du 15 mars au 30 juin sur les 3 premières usines du Rhône. Source : CNR

## 2.2 Résultats globaux

Depuis plusieurs années, la pêche alose à la ligne a tendance à diminuer et de moins en moins de données nous sont restituées. Suite à l'obligation de remplir le carnet OFB, nous espérons inverser cette tendance. Toutefois, en 2025, 337 heures de pêche ont été effectuées sur le bassin du Rhône, ce qui est équivalent à 2024 mais bien loin des plus de 4 000 heures effectuées au plus fort du suivi pêche (Figure 4).

En 2025, 27 carnets exploitables et 5 vides ont été récupérées, contre 33 carnets exploitables et 60 vides en 2024. Ainsi, le nombre de pêcheurs ayant envoyés leurs carnets a diminué cette année sur le bassin du Rhône.

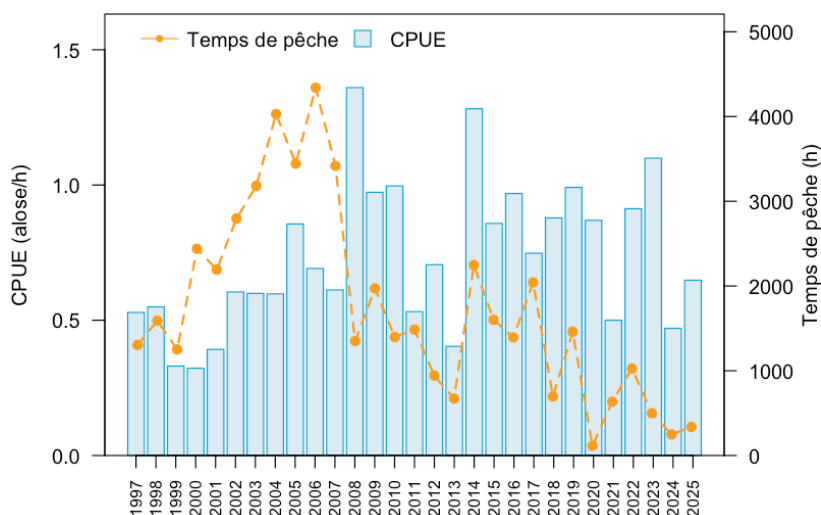


Figure 4 : Évolution interannuelle de la pêche d'aloses sur le bassin du Rhône

En 2025, pour l'ensemble du bassin rhodanien, **221 aloses** ont été capturées entre le 02 avril et le 18 juin. A partir de ces données récoltées, il est possible de calculer la CPUE (Capture Par Unité d'Effort) qui correspond au nombre moyen d'aloses pêchées par heure, et permet d'avoir une idée de la capturabilité des aloses sur les différents sites prospectés.

La CPUE de 2025 est alors de 0,65 alose/h, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne interannuelle depuis 1997 (0,72 alose/h).

Il convient de nuancer la comparaison interannuelle des CPUE car la plupart des sites de pêche se situent à l'aval des obstacles à l'écoulement où les aloses se retrouvent bloquées ou retardées. Or, grâce aux travaux de décloisonnement effectués sur le Rhône et ses affluents, la montaison des aloses tend à être facilitée et le territoire accessible est de plus en plus étendu.

Les géniteurs se retrouvent moins concentrés à l'aval des obstacles, et, dès lors, une faible CPUE n'indique pas forcément que moins d'aloses ont colonisé le bassin. En effet, cela peut aussi indiquer que la répartition des aloses est plus diffuse sur les parties amont qui sont souvent moins pêchées.

A ce jour, à l'échelle du bassin rhodanien, aucune tendance claire n'est identifiée. La variabilité interannuelle des conditions environnementales et les biais issus du suivi pêche, empêchent de dégager une tendance à la hausse ou à la baisse.

## 2.3 Solution à envisager pour redynamiser le suivi pêche

Le suivi pêche est directement tributaire de bonnes conditions de pêche pour être représentatif. Par exemple, en 2024, il y avait une hydrologie particulièrement élevée sur le Rhône, ce qui a fortement limité l'activité de pêche.

En 2025, les conditions de pêche sont jugées plutôt favorables, puisque les débits et la turbidité n'étaient pas trop importants. Ainsi, l'élément qui semble expliquer la diminution des données pêcheries en 2025, est le manque de retours des carnets en lien avec la nouvelle réglementation.

D'après les chiffres de l'OFB, 302 carnets ont été téléchargés sur la plateforme en ligne, mais ce chiffre comprend aussi les pêcheurs des fleuves côtiers dont les données sont analysées dans un autre rapport. Quoiqu'il en soit, le taux de retour est faible avec un retour de 16,9%, des carnets. Néanmoins, ce taux est à considérer avec précaution puisque des personnes ont pu télécharger un carnet par « curiosité » sans volonté de le renvoyer. Il est également possible que certains pêcheurs n'aient pas eu le réflexe de renvoyer leur carnet en fin de saison.

Depuis 2007, à l'instar des pêcheries professionnelles et aux engins, nous assistons à une érosion progressive du nombre de pêcheurs participant à ce suivi. Cette observation est notamment liée à un vieillissement des pêcheurs et à un manque de nouvelles recrues.

MRM avait mis en place de nombreux efforts de communication et de sensibilisation pour recruter de nouveaux pêcheurs et assurer la pérennité du suivi. Entre autres, des rencontres avec les pêcheurs et des concours de pêche ont été organisés, et nous ne tenions disponibles pour contacter et tenir au courant l'ensemble des pêcheurs volontaires. Ces efforts portaient difficilement leurs fruits mais nous permettaient de garder une base de pêcheurs stable.

Avec la nouvelle réglementation, nous espérons récupérer plus de carnets. Malheureusement, ces changements ont été plutôt mal accueillis par les pêcheurs surtout les plus anciens. Les difficultés majeures qui nous ont été rapportées sont les suivantes :

- Aller sur internet pour imprimer son carnet, ce qui n'est pas forcément accessible pour certains vieux pêcheurs
- Désaccord avec la nouvelle réglementation sur les quotas ou sur les contraintes imposées par le nouveau format du carnet
- Manque de communication des nouvelles règles, puisque certains pêcheurs n'étaient pas au courant des récents changements

L'année 2025 constitue la première année de mise en place du nouveau carnet et des efforts de communication sont encore à réaliser. Il est notamment nécessaire de continuer à travailler avec les fédérations de pêche départementales pour informer le plus possible leurs adhérents. Il est aussi primordial que nous gardions le lien privilégié que nous avons avec les pêcheurs de notre base de contacts. En effet, c'est particulièrement sur ce socle de pêcheurs que repose la cohérence du suivi participatif depuis 1997. Nous continuerons ainsi de leur fournir une synthèse des résultats et de leur envoyer le courrier pour la saison de pêche 2026.

Enfin, l'OFB s'engage à réaliser plus de contrôle sur les sites de pêche afin de vérifier que les pêcheurs ont sur eux leur carnet rempli. Des discussions sont aussi en cours pour améliorer la diffusion des nouveaux carnets et faciliter l'accès pour toutes les populations.

### 3 Résultats par étage

Pour étudier les dynamiques d'attrait et d'accessibilité entre les différentes voies de migrations dans le bassin rhodanien, il a été décidé de compartimenter ce territoire en plusieurs secteurs ou « étages ». Ils sont délimités par les différents aménagements hydro-électriques du Rhône et les résultats pêcheries par étage sont disponibles sur la *Figure 5*.

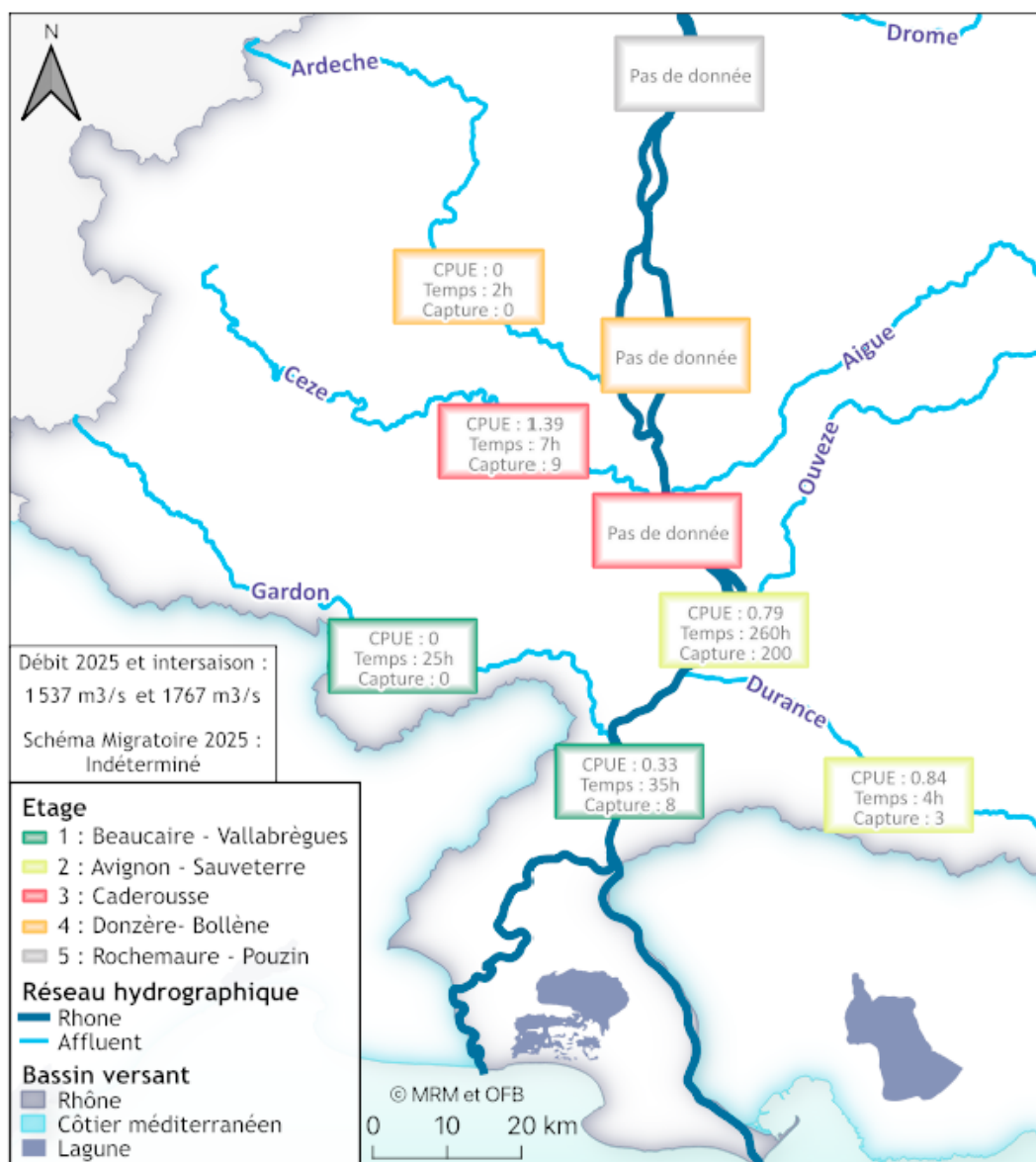


Figure 5 : Synthèse des résultats par étage

En analysant rapidement la répartition de l'effort de pêche à l'échelle du bassin rhodanien, on remarque une forte concentration au niveau de Sauveterre (Étage 2) avec 260h effectuées. Ainsi, 77% de l'effort de pêche a été réalisé sur un seul site, ce qui limite forcément les analyses pour les parties amont du Rhône et ses affluents.

Toutefois, il est pertinent d'analyser les données étage par étage pour comprendre les enjeux de chaque territoire.

### 3.1 Étage 1 : Beaucaire-Vallabrègues

Lorsque les aloses arrivent sur le complexe de Beaucaire-Vallabrègues, elles ont le choix entre 2 voies de migration : le Vieux-Rhône de Beaucaire où se trouve le Gardon et le canal usiné qui est franchissable *via* l'écluse.

Sur le Vieux Rhône, un seuil de stabilisation (seuil de Beaucaire) est présent à l'amont de la confluence avec le canal usiné. Ce seuil a une passe à poissons jugée non fonctionnelle et les aloses ont du mal à franchir le seuil pour des débits inférieurs à 400 m<sup>3</sup>/s. Il faut aussi préciser que le barrage de Vallabrègues est infranchissable, ainsi, les aloses qui empruntent le Vieux-Rhône de Beaucaire ne peuvent trouver des frayères de qualité qu'en allant sur le Gardon ou en opérant un demi-tour.

En 2025, le Vieux Rhône de Beaucaire a connu seulement 2 surverses supérieurs à 400 m<sup>3</sup>/s en début de saison, une mi-mars et une autre mi-avril (*Figure 6*). Ainsi, il est fort probable que la franchissabilité du seuil de Beaucaire a été complexe cette année. De plus, le canal-usiné reste le bras le plus attractif grâce à des débits soutenus (1 000 à 2 000 m<sup>3</sup>/s) sur l'ensemble de la période de montaison.

Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le Gardon soit peu colonisé en 2025, car moins d'aloses auraient franchi le seuil de Beaucaire. Cette hypothèse est confirmée par l'absence de capture malgré la réalisation de 25h de pêche. Les autres suivis de MRM montrent aussi une colonisation supposée faible car le suivi reproduction sur le Gardon n'a pas permis l'écoute de bull, bien qu'un aloson a été capturé début août. De plus, le suivi ADNe permet de confirmer la présence de l'alose au moins jusqu'au seuil de Callet mais pas jusqu'au seuil de Collias. Il est aussi important de préciser que la continuité piscicole sur le Gardon a été améliorée grâce aux efforts de restauration rendant plus difficile l'observation d'aloses. En effet, les aloses ont accès à un plus grand linéaire et elles sont moins concentrées à l'aval des obstacles qui sont historiquement les sites de pêche.

Sur l'étage 1 du Rhône, seulement 33h de pêche ont été effectuées dont 4h au seuil de Beaucaire pour 5 captures et 28h à l'usine-écluse avec 2 captures. Sur le contre-canal situé à l'aval de l'usine, on dénombre au travers des carnets une unique capture en une heure de pêche. Toutefois, des échanges effectués avec des pêcheurs au bord de l'eau, nous permettent de savoir que de nombreuses autres aloses ont été capturées sur ce site.

Ces informations orales ne nous permettent pas d'évaluer l'abondance des aloses, mais elles mettent en avant l'absence de remontées à l'OFB de certaines informations relatives à la pêche de l'Alose.

Finalement, 8 aloses ont été capturées sur l'étage 1, pour une CPUE à 0,35 alose/h. La première capture date du 02 avril à Beaucaire mais des aloses sont arrivées avant cette date puisque la première alose observée date du 03 avril au vidéo-comptage de Sauveterre.

La CPUE à Beaucaire reste faible par rapport aux autres étages, néanmoins à la vue de la faible quantité de données récoltées, il est difficile de conclure quelque chose.

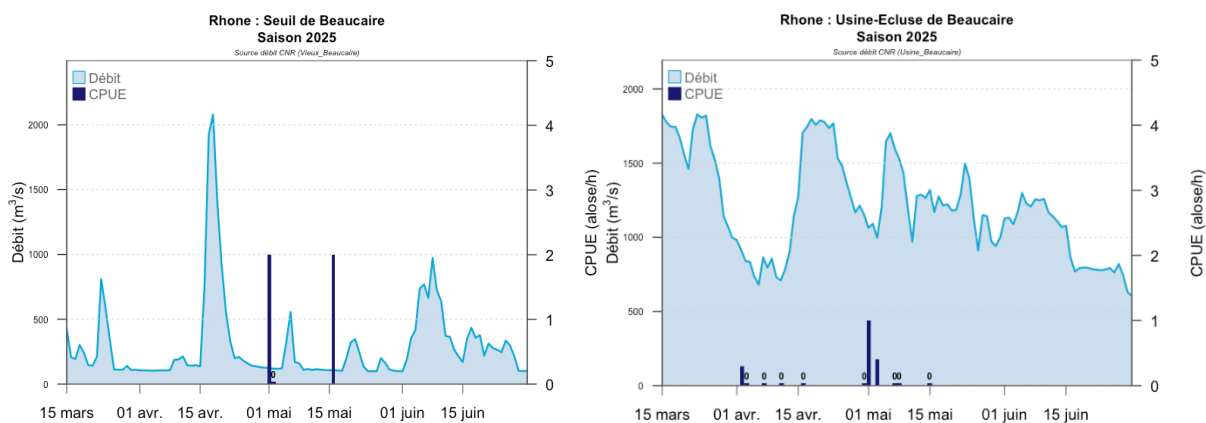


Figure 6 : Résultats du suivi pêche par rapport aux conditions environnementales sur le Rhône étage 1

### Évolution du contexte migratoire de l'étage 1

Sur le seuil de Beaucaire, des travaux de construction d'une nouvelle passe à poissons en rive gauche ont été initiés en 2025 et seront terminés pour la saison de colonisation 2026.

De plus, sur le barrage de Beaucaire, une petite centrale hydro-électrique (PCH) est en cours de construction afin de turbiner le débit réservé. Au droit de cette PCH, une passe à poissons est en construction et devrait être inaugurée pendant le premier semestre 2026. Cette passe permettra au Vieux-Rhône de devenir une potentielle voie de colonisation pour accéder à l'étage 2.

Pour la prochaine année, il sera alors intéressant de voir comment les migrations évoluent sur ce secteur. En ce sens, la CNR porte un projet de suivi d'efficacité par marquage RFID et des aloses devraient être marquées. Ce suivi devrait donner des éléments concrets pour valider le franchissement des deux ouvrages par certaines aloses.

## 3.2 Étage 2 : Avignon -Sauveterre

Après avoir franchi l'étage 1, 3 voies de migration s'offrent aux aloses : la Durance, le bras de Villeneuve (constitué lui-même de 2 voies : l'usine-écluse d'Avignon et le barrage de Villeneuve) et enfin, le bras d'Avignon où conflue l'Ouvèze et où se trouve le Barrage-Usine de Sauveterre (Figure 7).

Sur la Durance, seulement 4h de pêche ont été effectuées pour 3 aloses capturées fin mai sur le seuil de Callet (68). Ce faible effort de pêche est dû aux restitutions importantes ayant eu lieu pendant le printemps qui ont découragé certains pêcheurs.

Ces données sont trop peu nombreuses pour être représentatives mais elles permettent tout de même de compléter le suivi reproduction. En effet, aucun bull n'a été comptabilisé fin mai, sur le seuil 68, alors que des aloses y ont été capturées. Les premiers bulls entendus sur ce site sont d'ailleurs enregistrés plus tard à la mi-juin.

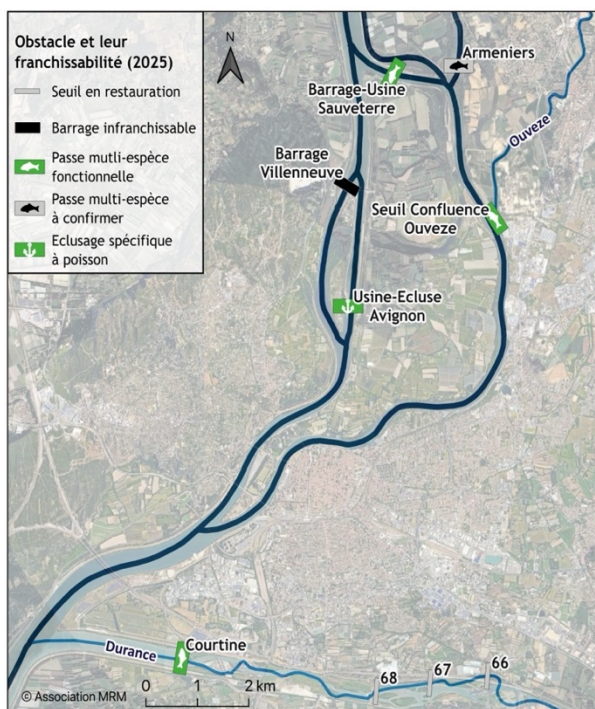


Figure 7 : Configuration de l'aménagement hydroélectrique d'Avignon-Sauveterre

Il est par ailleurs important de noter que la CPUE interannuelle de 1,2 alose/h à l'aval du seuil de Callet montre une accumulation particulièrement importante sur ce site. Même si en 2025 la CPUE n'est pas représentative, elle a tout de même atteint 0,84 alose/h. Cette tendance à l'accumulation, attestée par le suivi pêche, reproduction et les observations terrain, montre toute la nécessité de restaurer la continuité sur les seuils 68, 67 et 66.

Concernant le Rhône, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin, les débits du bras de Villeneuve sont dans une grande majorité du temps supérieurs au bras d'Avignon avec un débit moyen à 780 m<sup>3</sup>/s contre 540 m<sup>3</sup>/s. Ainsi, le bras de Villeneuve a été potentiellement plus attractif sur la majorité de la période de présence des aloses (Figure 8). Toutefois, les débits sur les deux bras du Rhône restent modérés et il n'y a pas eu de très fortes crues qui ont pu ralentir la migration des aloses sur un des axes.

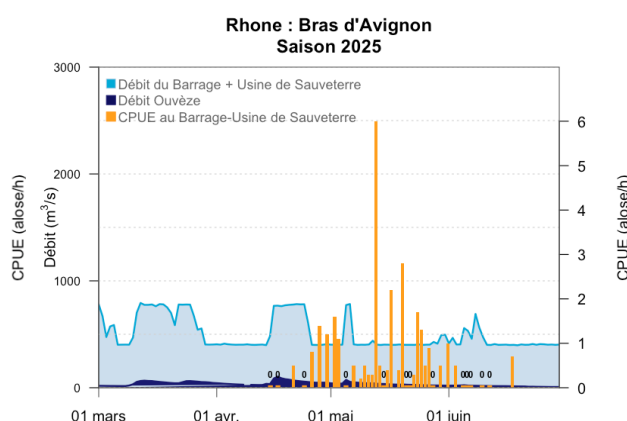
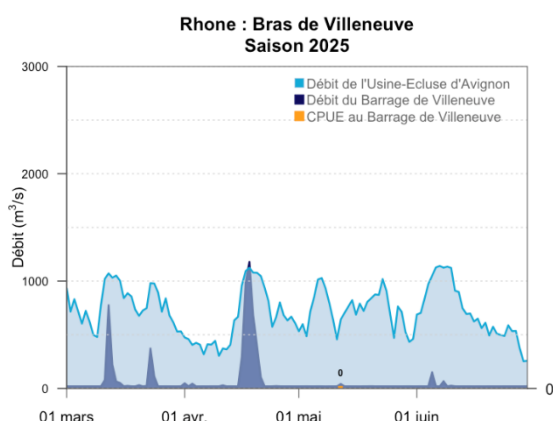


Figure 8 : Résultats du suivi pêche par rapport aux conditions environnementales sur le Rhône étage 2. Source débit : CNR

L'effort de pêche est de 260h sur le Rhône à l'étage 2. La quasi-totalité de l'effort de pêche s'est concentré à l'aval de Sauveterre et une seule sortie sans capture a été effectuée sur le barrage de Villeneuve. La première capture date du 17 avril mais le vidéo-comptage a montré que des aloses ont emprunté la passe de Sauveterre à partir du 03 avril.

La CPUE sur Sauveterre est de 0,79 alose/h, ce qui est légèrement plus haut que la moyenne interannuelle à 0,70 alose/h (Figure 9).

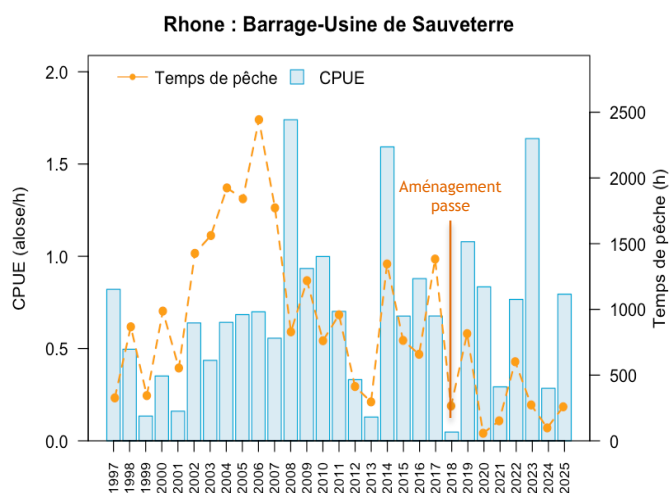


Figure 9 : Évolution de la CPUE sur Sauveterre avant et après construction de la passe

Sur ce site, on aurait pu s'attendre à une baisse de la CPUE en lien avec l'aménagement de l'ouvrage de Sauveterre. En l'état, l'analyse de la CPUE ne permet pas de voir cette baisse. Toutefois, l'analyse du vidéo-comptage permet de voir que des quantités significatives d'aloses passent par l'ouvrage. Cela est notamment le cas en 2025 avec le passage de 3 470 aloses, ce qui correspond à la seconde meilleure année depuis son inauguration en 2018. Ce sont ainsi autant d'aloses qui auraient été bloqués s'il n'y avait pas eu de passe.

Enfin, sur l'Ouvèze, la passe à poissons du seuil confluence avec le bras d'Avignon a été restaurée en 2022. Depuis, nous essayons de mobiliser les pêcheurs pour prospecter le bassin de l'Ouvèze. 1 sortie sans capture a été réalisée sur le Sorgue et une autre sortie a permis la capture d'un individu sur le Rhône proche du seuil de la confluence. Malheureusement, à ce jour, nous ne pouvons pas analyser les migrations sur l'Ouvèze à travers la pêche, bien que certaines années des captures d'aloses soient faites au niveau de Bédarrides.

En complément, un suivi de vidéo-comptage a été mis en place sur le seuil confluence depuis sa restauration et, en 2025, 28 aloses ont été observées ce qui correspond au record.

### *Évolution du contexte migratoire de l'étage 2*

Concernant la passe de Sauveterre, le lien entre les passages d'aloses, les données de pêche et le contexte hydrologique font l'objet d'une analyse interannuelle, développée dans le rapport d'étude du suivi vidéo-comptage<sup>5</sup>. Cette analyse permet d'estimer l'efficacité de l'aménagement selon le contexte hydrologique et l'attractivité de la passe qui peut présenter des dysfonctionnements à cause de la PCH et du débit d'attrait.

Plus de détails sur le vidéo-comptage de l'Ouvèze sont aussi présentés dans un autre rapport d'étude<sup>6</sup>, avec une analyse plus fine des conditions environnementales.

Pour 2026, il sera surtout intéressant de suivre la migration des aloses suite à la restauration des seuils 66, 67 et 68 de la Durance. En complément, EDF porte un projet d'aménagement du seuil de Bonpas à l'horizon 2028.

## 3.3 Étage 3 : Caderousse

Les aloses qui ont traversé le bras d'Avignon ou de Villeneuve se retrouvent ensuite sur l'aménagement de Caderousse et deux voies de migration s'offrent à elles : le Vieux-Rhône de Caderousse avec la possibilité de coloniser la Cèze ; et le canal de fuite de l'usine-écluse de Caderousse avec la possibilité de coloniser l'Aigues. L'écluse de l'usine est d'ailleurs la seule voie d'accès vers l'amont du bassin car le barrage de Caderousse est infranchissable.

Aucun carnet n'a été retourné sur le Rhône à Caderousse. Toutefois, le suivi ADNe atteste une colonisation de l'alose sur l'Aigues. Or, cet affluent est encore peu étudié que ça soit pour la reproduction ou la pêche. Il pourrait donc être intéressant d'encourager les pêcheurs à prospecter l'Aigues, ce qui pourrait permettre de récolter des témoignages sur le front de colonisation de ce cours d'eau et des quantités d'individus qui le colonisent.

Sur l'étage 3, seule la Cèze a été pêchée, avec 7h d'effort sur Chusclan pour 8 captures et 1 capture à la confluence du Rhône en 2h d'effort. Les premières captures ont été faites début mai, alors que les premiers bulles datent de mi-mai.

<sup>5</sup> AUDRAN M., DINOUE J., RIVOALLAN D., 2024. Suivi de la station de vidéo-comptage de Sauveterre. Campagne d'étude 2023. Association Migrateurs Rhône-Méditerranée. 19p.

<sup>6</sup> GUIRAUD H., CAMPTON P., 2024. Diagnostic piscicole du bassin versant de l'Ouvèze provençale, Bilan relatif aux poissons grands migrateurs amphihalins. Campagne d'Études 2023 - 2024. Association Migrateurs Rhône-Méditerranée. 19p + annexes

Grâce aux observations des suivis reproduction et ADNe, il a été possible d'attester la présence d'aloses jusqu'aux cascades du Sautadet. Ainsi, les efforts de restauration de la continuité écologique avec la reprise de la passe du seuil de Chusclan en 2023, montre une colonisation effective sur l'ensemble de la ZAP Cèze.

#### *Évolution du contexte migratoire de l'étage 3*

Comme sur le barrage de Vallabrègues, la CNR envisage la construction d'une PCH sur le barrage de Caderousse. Une passes à poissons devraient être construite au droit de la future PCH, et les travaux sont prévus pour l'horizon 2030.

De plus, des investigations de la colonisation des aloses sur l'Aigues pourraient mettre en avant des éléments supplémentaires sur les caractéristiques et enjeux de ce territoire vis-à-vis de l'Alose.

### 3.4 Étage 4 : Donzère - Bollène

Les aloses arrivant sur le complexe de Donzère-Bollène font face à deux voies de migration : le Vieux-Rhône de Donzère où se situe la confluence avec l'Ardèche ; et le canal de fuite de l'usine-écluse de Bollène. A partir de cet étage, il n'y a pas d'éclusage spécifique à poissons. De fait, les manœuvres d'éclusage sont moins attractives pour les aloses.

On notera par ailleurs que le barrage est équipé d'une passe à poissons, bien qu'elle soit considérée comme inadaptée vis-à-vis des capacités de nage des aloses. D'autre part, le Rhône devient intéressant pour la reproduction des aloses à partir du Vieux-Rhône de Donzère. Des frayères favorables ont ainsi été identifiées entre le barrage et la confluence avec le canal usiné.

Sur cet étage, seulement de 2h de pêche ont été effectuées sur l'Ardèche sans aucune capture. De plus, seulement 4 bulls ont été observés sur l'Ardèche tandis que sur le Rhône à Donzère aucune activité de reproduction n'a été enregistrée, bien que des observations terrain ont tout de même permis de confirmer la présence de l'aloise sur cet étage.

En l'état, les données ne nous permettent pas d'avoir une idée claire de la colonisation de cet affluent.

#### *Évolution du contexte migratoire de l'étage 4*

Sur le Vieux-Rhône de Donzère, la réfection de la passe à poissons du barrage de Donzère est nécessaire pour assurer le passage des aloses. En ce sens, des travaux menés par la CNR sont prévus pour 2032.

Sur l'Ardèche, l'équipement de la microcentrale de Sous-Roche a été achevé en 2021 et celui du seuil des brasseries à Ruoms en 2022. L'ensemble des seuils sur la ZAP Alose sur l'Ardèche sont donc désormais équipés. Toutefois, le seuil de Saint-Martin, présent sur l'Ardèche aval, est équipé d'une passe à bassin depuis 1998 qui n'est plus fonctionnelle suite à la formation d'un atterrissement. Cette problématique est observable pour la plupart des gammes de débits et sa résolution constitue donc une priorité majeure pour le rétablissement de la continuité sur l'ensemble de la ZAP.

### 3.5 Étage 5 et 6 : Rochemaure - Pouzin et Beauchastel - Charmes

Le complexe de Montélimar comprend l'usine-écluse de Châteauneuf-du-Rhône et le barrage de Rochemaure qui est équipé depuis 2015 d'une passe à poissons. En 2025, tout comme les 7 dernières années, aucun carnet ne nous ait parvenu sur cet étage.

Sur l'étage 5, la seule donnée a été récupérée grâce au suivi ADNe, qui montre la présence des aloses sur le Vieux Rhône de Rochemaure.

Malheureusement, aucune autre donnée permet de confirmer la présence de l'alose sur l'étage 6, puisque le suivi ADNe a été négatif sur l'Eyrieux et sur la Drôme. En revanche, cela ne veut pas forcément dire que des aloses ne sont pas arrivées jusqu'à l'usine de Beauchastel.

### Évolution du contexte migratoire de l'étage 5 et 6

Au vu des aménagements mise en œuvre dans le cadre des PLAGEPOMI et du contexte migratoire actuel, la limite théorique de migration des aloses, dans des conditions hydrologiques favorables, est repoussée à l'étage de Beauchastel. Toutefois, sur le linéaire de la zone d'action prioritaire (ZAP), le barrage de Donzère reste bloquant pour la migration des aloses. De plus, les usines-écluses de Châteauneuf et de logis-Neuf ne sont pas adaptées aux passages des aloses *via* des éclusages spécifiques.

Dans le cadre du PLAGEPOMI 2022-2027, l'objectif concernant l'alose reste identique et consiste à améliorer la montaison jusqu'à l'Eyrieux et la Drôme.

## 3.6 Schéma de migration

L'année 2025 est assez particulière au regard de toutes les données de captures récoltées. En effet, 77% de l'effort de pêche s'est concentré sur Sauveterre, avec 90% des captures. Les données pêche sont donc sur-représentées par Sauveterre, et très peu de données ont été transmises sur le reste du bassin rhodanien.

Les retours carnets se faisant de plus en plus rares, il devient difficile d'analyser les comportements de migration des aloses à l'aide du suivi pêche. Cette année, il est impossible d'approximer la date d'arrivée des aloses, d'obtenir une CPUE représentative sur la plupart des sites de pêche, d'identifier les éléments influençant les aloses (crues, obstacles, étiage ...), et de définir les points de blocage sur lesquels agir en priorité.

Quelques éléments ressortent tout de même, à commencer par le manque de capture sur le Gardon malgré un effort de 25h et la forte CPUE sur Sauveterre couplé avec de nombreux passages d'aloses au vidéo-comptage.

Il n'est pas pertinent de définir clairement un schéma de migration cette année à cause du faible nombre de données récoltées. Toutefois, on pourrait plutôt se diriger vers un schéma amont (exemple 2022 : *Figure 10*) qui est une hypothèse soutenue par les faibles débits cette saison, un nombre important d'aloses à Sauveterre et peu d'aloses au niveau du Gardon. Le front de colonisation est quant à lui estimé au Vieux Rhône de Rochemaure.

L'année 2025, contraste nettement par rapport à 2024. Les conditions hydrologiques étaient bien plus élevées en 2024 avec un schéma de migration plutôt aval. A ce titre, une CPUE très importante avait été observée sur le Gardon (*Figure 11*).

Enfin, il est nécessaire de préciser que l'amélioration de la continuité écologique permet aux aloses d'atteindre des zones de plus en plus amont et il devient de plus en plus compliqué de comparer les schémas de migration antérieurs.

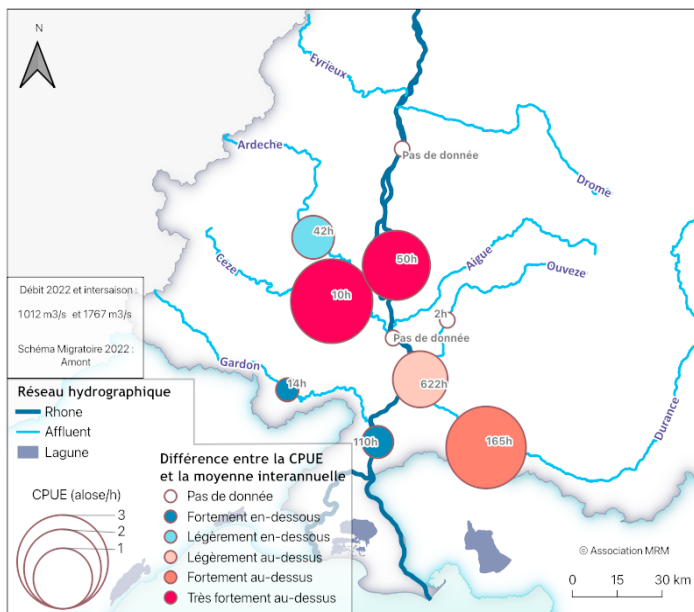


Figure 10 : Pêcherie 2022 avec un schéma Amont

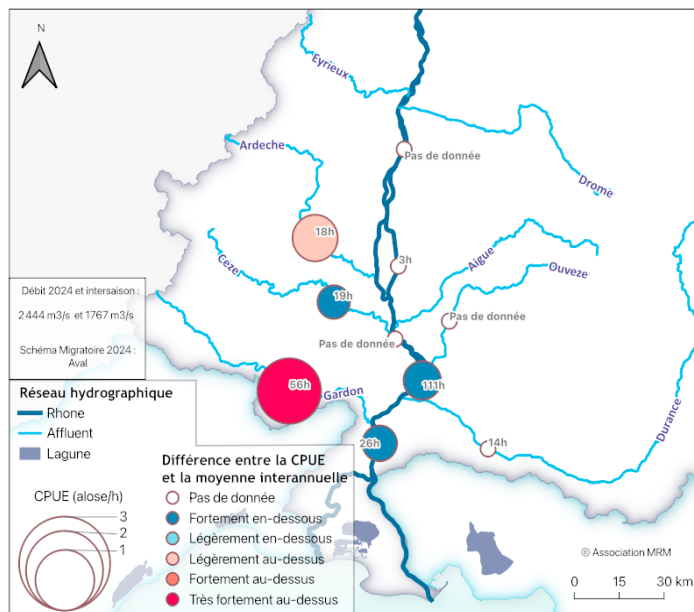


Figure 11 : Pêcherie 2024 avec un schéma Aval

## Conclusion

En 2025, la nouvelle réglementation de la pêche à l'alose et l'obligation de remplir un carnet de capture, n'ont pas permis d'obtenir plus de données pêcherie. Les tendances sont similaires, c'est-à-dire une baisse de l'effort de pêche à l'échelle du bassin rhodanien.

Une communication importante de la part de MRM a été réalisée pour expliquer les changements aux pêcheurs, mais cela n'a pas permis un taux suffisant de retour des carnets. En effet, seulement 16,9% des pêcheurs ayant téléchargé un carnet l'ont renvoyé. De plus, nous savons que de nombreuses données aloses n'ont pas été transmises à l'OFB. En l'état, il semblerait donc que la communication autour du nouveau carnet obligatoire reste perfectible et doit être portée par les différents partenaires.

Au total, 337 heures de pêches ont été réalisées en 2025 contre plus de 4 000 heures au plus fort du suivi pêcherie. 221 aloses ont été capturées ce qui représente **une CPUE à 0,65 individu/h**. Cette valeur est en baisse par rapport à la moyenne interannuelle, estimée à 0,72 individu/h.

L'effort de pêche s'est concentré à 77% au niveau de Sauveterre, et très peu de données ont été récoltées sur le Gardon, l'Ardèche, la Cèze et les autres affluents principaux. Ainsi, il est difficile d'avoir une analyse des migrations d'aloses à l'échelle du bassin rhodanien.

Il n'est donc pas pertinent d'identifier un schéma de migration pour 2025, bien que des pistes de réflexion pourraient tendre vers une migration plutôt « Amont ». En effet, aucun individu n'a été pêché sur le Gardon, malgré 25h de pêche et l'hydrologie du Rhône était plutôt faible par rapport aux moyennes interannuelles.

Même si en 2025 les données sont trop parcellaires pour permettre une analyse précise, nous espérons toujours avec la nouvelle réglementation obtenir des résultats représentatifs des comportements de migrations des aloses. Des pistes d'amélioration sont envisagées par MRM, l'OFB et les FDPPMA pour la prochaine saison. C'est d'autant plus important de poursuivre des efforts de communication, dans un contexte où de nombreux travaux ont été inaugurés et d'autres qui sont déjà prévus. Les analyses avant et après travaux sont très intéressantes sous le prisme de la pêcherie et il y a un véritable enjeu de connaissances dans les prochaines années.

Dans l'optique de valoriser les données pêcheries et des autres suivis menés par MRM, un outil de gestion basé sur la détermination d'« indicateurs aloses » sur les différents axes migratoires du bassin RMC est mis à disposition sur le site de l'observatoire MRM, en cliquant [via ce lien](#).



# Remerciements

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) tient à remercier vivement tous ceux qui, par leur collaboration technique ou financière, ont contribué à la réalisation de cette étude.

## PARTENAIRES FINANCIERS

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Département des Bouches du Rhône
- Fédération Nationale pour la Pêche en France
- Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de ses Plans 5 Rhône

## MEMBRES MRM

- Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de l'Ain, des Alpes de Haute Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, du Jura, de la Loire, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Savoie, de Haute-Savoie, de Haute-Saône, de la Saône et Loire, du Var et du Vaucluse
- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique PACA (ARFPPMA PACA)
- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)
- EPTB Gardons

## PARTENAIRES TECHNIQUES

- Fédérations Départementales de pêche de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse
- Office Français de la Biodiversité, services départementaux des mêmes départements
- Compagnie Nationale du Rhône, Direction Régionale d'Avignon

# Financiers

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée ne pourrait agir sans l'engagement durable de ses partenaires financiers



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Membres de l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée

Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique :

- Ain
- Alpes de Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes
- Ardèche
- Aude
- Bouches-du-Rhône
- Corse
- Drôme
- Gard
- Hérault
- Isère
- Jura
- Loire
- Pyrénées-Orientales
- Rhône
- Haute-Saône
- Saône et Loire
- Savoie
- Haute-Savoie
- Var
- Vaucluse

Association Régionale  
des Fédérations de  
Pêche de PACA  
(ARFPPMA PACA)

Association Régionale  
des Fédérations de  
Pêche Auvergne  
Rhône-Alpes  
(ARPARA).

EPTB Gardons

© 2019 Migrateurs Rhône-Méditerranée

ASSOCIATION MIGRATEURS  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

ZI Nord, rue André Chamson, 13200 Arles  
contact@migrateursrhonemediterranee.org  
Tél. : 04 90 93 39 32  
www.migrateursrhonemediterranee.org

